

14ème législature

Question N° : 26297	De M. Alain Suguenot (Union pour un Mouvement Populaire - Côte-d'Or)	Question écrite
Ministère interrogé > Agroalimentaire		Ministère attributaire > Agroalimentaire
Rubrique > agroalimentaire	Tête d'analyse > emploi et activité	Analyse > aides de l'État.
Question publiée au JO le : 14/05/2013 Réponse publiée au JO le : 25/06/2013 page : 6672		

Texte de la question

M. Alain Suguenot attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, chargé de l'agroalimentaire, sur les prévisions économiques pour les industries agroalimentaires pour 2013. D'après une étude de l'Association nationale des industries alimentaires (ANIA), le chiffre d'affaires devrait augmenter de 0,5 % en valeur contre une augmentation de 2,3 % pour 2012, la production industrielle devrait baisser de 1,0 % contre une baisse de 0,8 % l'année précédente, enfin le produit intérieur brut (PIB) devrait baisser de 0,2 % alors qu'il était stable l'année précédente. Le secteur agroalimentaire traverse ainsi une crise de confiance alors que les entreprises agroalimentaires souffrent d'une dégradation sans précédent de leurs marges. Aussi lui demande-t-il ce que compte entreprendre le Gouvernement pour permettre l'amélioration de la santé financière des entreprises du secteur agroalimentaire, premier secteur industriel français.

Texte de la réponse

Depuis début 2013, les indicateurs économiques de la France et plus largement de l'Europe sont en berne, aussi bien en termes de produit intérieur brut, de consommation intérieure mais aussi d'emploi. Les industries alimentaires sont moins touchées par la crise que les autres secteurs industriels. Néanmoins, elles connaissent un ralentissement de la croissance de leur production et une dégradation de leur taux de marge. Or, c'est ce taux de marge qui ouvre la porte aux possibilités d'investissements permettant ainsi la modernisation de l'outil de production et l'amélioration de la productivité. Les possibilités d'innovation permettant de répondre à l'évolution de la demande et de gagner en compétitivité « hors coût » résultent également de ce taux de marge. L'action du Gouvernement vise précisément à restaurer la compétitivité des entreprises. Dans cet objectif, plusieurs mesures ont été mises en place, et notamment : - sur la « compétitivité-coût » via le crédit d'impôt compétitivité emploi qui permet de réduire de 4 % (6 % à l'avenir) environ la masse salariale (son pré-financement est possible dès 2013) et via les outils financiers de la banque publique d'investissement ; - sur la « compétitivité hors coût » via la mise en place de dispositifs en faveur de l'innovation (abondement du programme des investissements d'avenir, orientation de l'activité des pôles de compétitivité sur l'industrialisation des produits innovants). Par ailleurs, des mesures spécifiques permettant de mettre en oeuvre une stratégie de filière alimentaire, définies dans un contrat de filière présenté le 30 mai en comité stratégique de filière et adopté le 19 juin 2013, viennent compléter ces mesures transversales. Fruit d'une large concertation nationale et sur l'ensemble de nos territoires à travers l'organisation de rencontres régionales de l'agroalimentaire, ces mesures s'attachent à répondre aux besoins du secteur en matière de financement, de relations au sein de la filière, d'emploi (notamment d'attractivité du secteur) et de formation, d'accompagnement sur les marchés export (notamment la zone Asie) et de promotion du modèle alimentaire français, ainsi qu'à l'enjeu de transition écologique. L'ensemble de ces mesures doit permettre de regagner de la



compétitivité non seulement sur les marchés à l'exportation mais aussi sur le marché national.